

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 janvier 2025

Comité État Mer et Littoral : réunion de l'instance de pilotage des politiques publiques portées par l'État sur la bande côtière et l'espace marin

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et le vice-amiral d'escadre Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique, ont réuni le 28 janvier 2025 les membres du Comité État Mer et Littoral de la façade Sud-Atlantique dans les locaux du Grand Port Maritime de Bordeaux.

La nouvelle stratégie de façade maritime, véritable document cadre pour l'usage des espaces marins sera adoptée à l'automne 2025 après un cycle dense de concertation du public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, qui prendra la forme de webinaires largement accessibles et de lettres d'information sur des sujets divers comme l'énergie, l'économie, l'érosion, le tourisme littoral, l'articulation terre-mer ou la prévention des pollutions. Le comité a validé un calendrier de travail dense, associant l'ensemble des services et opérateurs, ainsi que les parties prenantes et le public. Chacun sera invité à contribuer au cours des semaines à venir.

La décision du Conseil d'État actant la fermeture de la pêche dans le Golfe de Gascogne du 22 janvier au 20 février aux navires de plus de huit mètres utilisant des engins considérés comme à risque pour les cétacés, était aussi à l'ordre du jour. Le Comité a passé en revue, au niveau national et local, un accompagnement resserré au profit des pêcheurs qui percevront des **indemnisations de l'État dans des délais resserrés, et pourront** durant la période de fermeture passer en priorité les visites de sécurité de leurs navires, ou encore accéder à des stages de formation professionnelle dans les lycées maritimes. Des démarches d'appui individuelles sont également prévues.

Concernant le **secteur ostréicole**, le Comité a fait le bilan économique de l'année 2024 et des fêtes de fin d'année 2024-2025, après les contaminations aux norovirus de l'hiver précédent. Si les professionnels du Bassin d'Arcachon comme ceux de Charente-Maritime notent un regain d'intérêt des consommateurs pour leurs produits, ils restent prudents sur leur modèle économique qui demeure fragile pour certaines entreprises. L'État est à leurs côtés au quotidien, et accompagne les modernisations et investissements pour rester sur une dynamique positive.

L'appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires côtiers à l'érosion » du ministère de la Transition écologique a été présenté. Trois projets ont déjà été retenus en Nouvelle-Aquitaine et seront accompagnés financièrement par l'État :

- la restauration des récifs d'huîtres plates pour protéger le littoral de l'île de Ré ;
- La recomposition des plages de l'Embellie et du Galon d'Or à La Tremblade ;
- L'adaptation aux risques côtiers sur le littoral basque.

Concrètement, le Comité a convenu d'un retour rapide vers les lauréats pour mettre en œuvre les projets qui permettront aux territoires de s'adapter au recul du trait de côte sur la base de méthodes et travaux respectueux de l'environnement.

Enfin, le Comité a étudié et enrichi le **projet « Aquitania Wind Energy »** des quatre ports de commerce de la région, élaboré en réponse à l'appel à projets de France 2030 pour l'adaptation des infrastructures portuaires aux besoins des chantiers de l'éolien flottant. Ce projet, et plus globalement le développement de l'éolien en mer, constitue une véritable opportunité pour le territoire néo-aquitain, et assurera une répartition équitable des retombées socio-économiques sur les bassins d'emploi.

Pour plus d'informations sur les enjeux littoraux et maritimes de la façade, un nouvel atlas « mer et littoral » est consultable sur le site : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr